

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE,

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENON, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 juillet 1844.

TROUBLES EN BOHÈME.

L'exemple des tisseurs silésiens de Peterswalden a trouvé des imitateurs en Bohême. Sur les deux points, la même cause a produit les mêmes effets ; la misère, l'incertitude de l'avenir, les vexations ont amené la révolte. En Bohême, les troubles ont été plus graves encore qu'en Prusse ; les ouvriers se sont rendus en grand nombre dans les manufactures et ont brisé partout les nouvelles machines destinées à supprimer brusquement les bras, et que, dans leur langage énergique, ils appellent les *dieb-brod-maschine* (les machines voleuses de pain). Ce n'est pas sur un point seul que la destruction a été portée ; à Hammerstein, à Rosenthal, à Reichenberg, sur les bords de la Neiss, les ateliers ont été dévastés ; l'aigle impériale d'Autriche a été abattue, foulée aux pieds.

On n'accusera pas la presse d'avoir excité au désordre, d'avoir provoqué les troubles ; la presse n'est pas libre, elle ne parle que sous le bon plaisir de la censure. On ne rejettera les dévastations des manufactures, la destruction d'une partie de chemin de fer, ni sur les prédications incendiaires, ni sur les progrès du communisme ; la liberté n'existe pas, les voix sont muettes. Au surplus, quand la politique passionne les hommes, elle les éclaire en même temps. Il faut donc chercher ailleurs la cause des désordres ; elle est tout entière dans le défaut d'une organisation sage et régulière du travail. Les ouvriers sont à la merci des maîtres ; ils n'ont aucune garantie contre les volontés qui les dominent, les intérêts qui les pressent. Long-temps résignés, ils se soulèvent quand le pain manque tout-à-fait ; brusquement dépossédés du travail, ils brisent les instruments qui remplacent les bras, sans se demander si les fabriques dévastées leur permettraient de reprendre bientôt le travail, si la concurrence étrangère ne fermera pas les débouchés à leurs produits trop chèrement obtenus. La faim ne raisonne pas.

Les questions d'économie politique leur sont étrangères ; quand le présent pèse trop lourdement, on ne s'inquiète pas de l'avenir, on ne l'entrevoit pas. On ne manquera pas de dire que ce sont là des sauvages, des brutes ; eh ! mon Dieu ! à qui la faute ? La grande manufacture est organisée en Allemagne sur ce pied que chaque fabrique occupe un nombre considérable d'ouvriers ; les hommes travaillent sur un point, les femmes sur un autre, les enfants sur un autre encore. Chacun apporte les pommes de terre qu'il délayera dans un peu d'eau-de-vie. Point de liens qui constituent réellement la famille ; point de rapports entre le mari et la femme, entre ceux-ci et les enfants, sinon le soir, après la journée qui se prolonge parfois très-tard. Point de pensée civilisatrice, consolante, libre ; point de pensée commune, excepté celle de la souffrance générale. Étonnez-vous donc après cela qu'excités par la misère, et n'étant retenus par rien de ce qui parle à l'esprit ou au

coeur, les ouvriers se livrent à la dévastation, quand ils voient les maîtres, possesseurs de brillantes fortunes, modifier à leur gré les salaires ou les remplacer eux-mêmes tout-à-coup par les voleuses de pain. C'est là un retentissement lointain de la guerre sociale qui agite la vieille Europe, qui la menace encore dans d'autres conditions, qui se dressera menaçante devant elle aussi long-temps que le travail ne sera pas sérieusement organisé. Le problème se pose par les armes en Autriche comme il l'a été en France, en Angleterre ; mais les armes ne le résoudreont pas.

On a pu s'étonner en France, où l'on sait quelle tolérance religieuse règne en Allemagne, de voir les ouvriers tourner leur colère contre les israélites, dévaster leurs demeures. Ce fait a besoin d'explication, car il est complètement étranger à la religion. Dans les localités où les troubles ont éclaté, des israélites fort riches sont propriétaires de fabriques, et les ouvriers paraissent n'avoir pas à se louer de leurs relations avec eux. A Prague, les salaires ont été par eux brusquement réduits de moitié, afin d'imposer au gouvernement l'obligation de revenir sur une modification d'un tarif de douane. Les autres israélites se sont faits les intermédiaires de toutes les transactions commerciales. Le pouvoir a fait vainement de pacifiques efforts pour engager les plus pauvres à s'occuper de travaux manuels, à prendre un métier ; ils résistent et préfèrent ce qu'ils appellent le commerce. Tout est dans leurs mains ; ils sont devenus indispensables. Le paysan n'acquiert pas un cheval, pas un bœuf, sans l'intervention de celui qu'il appelle le Juif. Celui-ci achète les récoltes en bloc, les expédie sur les lieux de consommation ; il fait la banque, c'est-à-dire prête de l'argent aux cultivateurs. Les juifs d'Allemagne ne sont pas, comme en France, identifiés à la nation, bien qu'il y ait des villages qui en soient entièrement composés ; ils ont conservé des intérêts à part, et souvent on a fait entendre de vives plaintes sur les conditions des transactions qu'ils sont appelés à faire. Les paroles que Goethe dans *Faust* met dans la bouche du maréchal du palais sont encore de circonstance : « Le Juif est intraitable ; il invente des anticipations de toute espèce qui nous font manger d'avance les années qui vont courir ; jusqu'au matelas de notre lit, tout est engagé, et l'on sert sur la table un pain mangé d'avance. »

Les plaintes souvent répétées, venant de plusieurs côtés à la fois, ont fini par amener la haine. Ainsi s'expliquent les violences dont les israélites ont été l'objet dans les troubles qui ont éclaté aux environs de Prague. Sous tous les rapports, c'est donc dans la misère à laquelle ils sont en proie, dans l'exploitation dont ils sont les victimes, que les ouvriers ont puisé les motifs de leur soulèvement. Ces collisions sont fatales, mais les gouvernements doivent s'y attendre quand ils ne font rien pour les prévenir.

A. M. le rédacteur du Censeur.

Aux Plassys (Saône-et-Loire.)

(4^e LETTRE.)

Monsieur,

Dans nos précédentes lettres, nous avons cherché à établir comment le dernier conflit survenu à Rive-de-Gier se liait nécessairement aux efforts répétés pour constituer une administration unitaire. De ce que nous avons dit on pourrait tirer cette conséquence : que la cessation ou la répression de semblables tentatives suffirait pour conjurer le retour de ces agitations funestes, de ces guerres civiles. Nous ne sommes pas aussi absolus, et nous n'avons pas la prétention d'indiquer des remèdes souverains. Nous avons reconnu le malaise qui paralyse toute prospérité dans le bassin de la Loire. Sur la constatation de ce fait, nous sommes d'accord avec l'écrivain de la *Revue Indépendante*. Mais si les causes qu'il a signalées sont inexactes, que dirons-nous de ses mesures préservatrices ? Ici encore, nous croyons qu'un profond dissentiment se sépare des hommes qui ont à cœur le développement progressif des intérêts démocratiques. L'organisation complète d'une compagnie générale, loin d'être un moyen d'ordre permanent, ne serait, en l'état, qu'un acte d'une tolérance imprudente, propre à entretenir une sourde fermentation, et peut-être ultérieurement à amener une dangereuse conflagration. L'utilité de ce moyen pourra être débattue plus tard, mais il faudrait auparavant réformer notre législation pénale et modifier nos principes économiques.

Voyons donc les autres améliorations suggérées à l'auteur par ses longues études sur la question.

Des réflexions sur l'ordonnance royale du 25 juin 1817, qui avait créé à Rive-de-Gier une caisse de prévoyance ; une discussion destinée à faire ressortir en quels points cette ordonnance s'éloignait ou se rapprochait des bases de la nouvelle société de prévoyance organisée, à la suite des derniers événements, par quelques jeunes ingénieurs des mines dissidentes ; des conseils sur les garanties, les indemnités de position à donner aux administrateurs, aux directeurs, qui seraient, par la fusion des mines, privés de leurs moyens d'existence : voilà, si nous avons bien lu, les seules réformes pratiques réclamées par le défenseur de la Compagnie Générale. Cette question, qui lui paraissait gigantesque, deviendra bien mesquine en la réduisant à ces étroites proportions.

Quoi ! pour remédier aux maux des travailleurs, toujours les mêmes errements ! Vous ne trouvez rien de mieux que vos devanciers : toujours des fonds de réserve prélevés sur un salaire déjà insuffisant ! Est-ce le moyen de les arracher à ce que vous appelez le sort de la brute ? Il est difficile aujourd'hui de s'y tromper : ce sont là de ces palliatifs employés de tout temps pour conjurer l'orage et continuer, sous leur abri, l'asservissement de l'ouvrier. Les directeurs de la *Revue Indépendante* le reconnaissent eux-mêmes, la constitution d'une caisse de retraite place l'ouvrier dans cette condition terrible, ou de subir toutes les réductions de salaire, ou de perdre, en changeant d'atelier, tous les droits acquis par dix, quinze, vingt années de travail. Nous dirons avec eux que c'est là une indigne exploitation et nullement une œuvre de charité.

Mais si, de l'aveu même de ses collaborateurs, ce moyen, préconisé par l'auteur de la lettre du 25 mai, n'est qu'une odieuse spéculation dissimulée sous des mots philanthropiques, que restera-t-il donc de cette lettre analysée, interprétée, dégagée des chiffres statistiques, des documents scientifiques ? Aura-t-elle servi à perfectionner la saine vie démocratique ? Aura-t-elle du moins déblayé

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 JUILLET.

SOUVENIRS HISTORIQUES (4).

1814.

Napoléon à Fontainebleau le 31 mars ; concentration des troupes françaises entre cette ville et Paris. — Alexandre et le duc de Vicence ; retour de ce dernier auprès de Napoléon. — Allocation de l'empereur à sa garde ; ordre du jour pour la marche de l'armée sur Paris ; résistance des maréchaux. — Napoléon abdique en faveur de sa femme et de son fils.

Lorsque, le 31 mars au matin, Napoléon eut reçu, à la maison de poste de Fromenteau, les dépêches du duc de Vicence qui lui annonçaient la capitulation définitive de Paris, il revint à Fontainebleau, et s'installa, non dans les grands appartements, mais dans une espèce de logement militaire situé au premier étage, le long de la galerie de François I^{er}. Durant toute cette journée du 31 et dans la matinée du lendemain, les troupes qui avaient défendu Paris arrivèrent ainsi que le corps d'armée venant de la Champagne à la suite de l'empereur. Les deux corps de Mortier et de Marmont prirent position derrière la petite rivière d'Essonne ; Marmont plaça son quartier-général au village de ce nom ; Mortier établit le sien à deux lieues en arrière, sur la gauche, à Menecy. Tous les autres détachements sortis de Paris furent ralliés derrière cette ligne. L'armée de Champagne prit position entre Essonne et Fontainebleau. Les maréchaux Mortier et Marmont n'avaient pas seuls rejoint le quartier impérial ; Moncey, Lefebvre, Ney, Macdonald, Oudinot, Berthier, s'y étaient successivement rendus. Un seul ministre, le duc de Bassano, se trouvait à Fontainebleau ; le duc de Vicence était en mission auprès des souverains alliés ; tous les autres chefs de département, partis avec l'impératrice ou le roi Joseph, se trouvaient à Blois.

Le 1^{er} avril, Napoléon, campé à quinze lieues de Paris, avec son avant-garde postée à huit lieues de cette capitale, avait donc quarante mille hommes au moins, toute une armée sous la main. Pénétrer seul dans la ville le 30 mars au soir, comme il voulait le faire l'avant-veille, aurait été peut-être un acte de témérité ; son armée était encore en marche. Mais, d'ailleurs, de toutes les collines au nord de Paris, ayant tous leurs

fronts défendus par d'immenses lignes d'artillerie, les alliés, du haut de ces rampes, auraient opposé une résistance que l'empereur n'aurait pu vaincre qu'au prix d'immenses sacrifices. Mais la position de l'ennemi, depuis le 31, était changée ; il avait commis la faute de quitter cette ligne de hauteurs si difficilement abordables pour descendre dans Paris et pour s'éparpiller sur les quais et les promenades, sur les boulevards extérieurs et sur les différents chemins conduisant à Fontainebleau. Dans ces conditions, un effort prompt, furieux, aidé par le soulèvement de quelques quartiers du centre et des faubourgs, aurait eu pour résultat d'empêcher la jonction de ces tronçons épars, d'isoler les principaux chefs, et de jeter dans chaque colonne ainsi séparée une épouvante et une démoralisation assez fortes pour paralyser toute résistance sérieuse. Ce coup d'audace, le général Bonaparte l'aurait immédiatement tenté ; l'empereur Napoléon, durant quatre jours qui furent quatre siècles pour sa cause, hésita et attendit. Il essayait de négocier.

Le duc de Vicence, comme on l'a vu, s'était rendu le matin du 31 au château de Bondy, alors quartier-général des souverains alliés. Le duc avait long-temps résidé à Saint-Petersbourg comme ambassadeur de Napoléon : ce séjour ne l'avait pas mis seulement en relation officielle avec Alexandre ; des rapports plus intimes, fondés sur le caractère et sur les qualités personnelles du duc, s'étaient établis. Ces rapports, l'absence avait pu les rompre ; ils n'étaient pas oubliés. L'accueil du czar fut empressé, cordial. Mais, aux premiers mots que voulut prononcer Caulaincourt sur la situation politique, Alexandre l'arrêta et lui dit qu'absorbé par les soins de son entrée dans la capitale française, il était forcé de remettre au lendemain toute discussion sérieuse. « Il est bien tard ! » s'écria Alexandre, lorsqu'ils se revirent le 1^{er} avril. Ce mot n'impliquait pas un parti pris irrévocable. Le duc de Vicence, encouragé, développa toutes les ressources, toutes les chances qui restaient à Napoléon ; sa chaleur, ses instances entraînaient Alexandre. Le 2 au soir, quand le sénat avait déjà rendu son décret de déchéance, le duc fut congédié avec ces paroles : « Que Napoléon abdique, et l'on s'entendra peut-être pour la régence. »

Ce fut dans la nuit du 2 au 3 que le duc de Vicence vint rendre compte à l'empereur de sa mission. Il conseilla de céder. Les moments pressaient, disaient-ils ; le rappel des Bourbons n'avait pas encore été officiellement proclamé, mais leur nom était prononcé partout, des adresses nombreuses sollicitaient le retour de ces princes, la cocarde blanche était publiquement arborée. Napoléon écoutait ces conseils, ces détails, sans répondre ; quelles que fussent les instances de son ministre, il refusait de s'expliquer. Le jour venu, il sortit pour inspecter divers cantonnements. Plusieurs régiments de la garde, quand il rentra, étaient en bataille dans la grande cour du château. Sa vue excita les transports des officiers et des soldats. Le cercle, sur son ordre, fut immédiatement formé, et, poussant son cheval au centre, il dit d'une voix forte : « Soldats ! l'ennemi nous a dérobé trois marches et s'est rendu maître de Paris. Il faut l'en chasser ! D'indignes Français, des émigrés auxquels

nous avons pardonné, ont arboré la cocarde blanche et se sont joints aux ennemis. Les lâches ! ils recevront le prix de ce nouvel attentat ! Jurons de faire respecter cette cocarde tricolore qui, depuis vingt ans, nous trouve sur le chemin de la gloire et de l'honneur ! »

Les cris : *Nous le jurons ! Vive l'empereur ! Paris ! Paris !* sortirent de toutes les bouches. Napoléon était rentré dans son cabinet que les acclamations duraient encore. Cet enthousiasme, il l'avait rencontré parmi tous les détachements visités le matin, il le retrouva dans les différents corps qu'il inspecta dans la soirée. Cet admirable dévouement mit un terme à ses hésitations. Le 4 au matin, un ordre du jour apprit aux troupes que le quartier-général allait être transporté entre Essonne et Pontigny.

Cette nouvelle, accueillie avec transport par les soldats, par les officiers des grades inférieurs et par les jeunes généraux, jeta la consternation parmi les maréchaux et les officiers du haut état-major. Ces derniers, depuis deux jours, s'étaient mis en relation avec Paris ; des lettres, des journaux, leur faisaient connaître la marche des événements. Quelques uns, le maréchal Oudinot entre autres, avaient même reçu des communications directes du gouvernement provisoire.

Les ducs de Reggio et de Raguse étaient les deux lieutenants de l'empereur sur lesquels M. de Talleyrand avait porté le principal effort de ses intrigues, qui, dans sa pensée, devaient amener l'abandon ou la révolte des troupes et faire de l'armée impériale elle-même l'instrument de la perte du chef de l'empire. Le langage était différent pour les deux maréchaux. Nous dirons plus loin les considérations politiques à l'aide desquelles Marmont, demeuré à Essonne, fut entraîné. On prit moins de précautions avec Oudinot, soldat intrépide, mais intelligence peu étendue. Un de ses anciens aides-de-camp, le général Lamotte, fut chargé, au nom du gouvernement provisoire, de persuader au maréchal que l'empereur de Russie était décidé à ne plus traiter avec Napoléon, et que, hors le maintien de ce dernier, les alliés étaient prêts à souscrire à toutes les conditions que la nation et l'armée pourraient demander. Oudinot devait se montrer d'autant plus accessible que le nom des Bourbons n'intervenait pas dans cette confidence. A cette époque, la moindre ouverture en faveur de ces princes eût trouvé le maréchal intraitable. Il se laissa donc convaincre, et dès la matinée du 5, à quelques pas seulement de l'empereur, on put l'entendre s'indigner au milieu de ses collègues, dans les groupes de généraux, de voir la fortune et la grandeur de la France sacrifiées à la folle ambition d'un seul homme, et conseiller de séparer les intérêts de l'armée de ceux d'un chef que son génie abandonnait, disait-il, en même temps que la fortune. Fatigués de la guerre, redoutant l'avenir, tous l'écoutaient. L'idée d'un lâche abandon, toutefois, leur répugnait. Ce fut dans ce moment de fermentation et d'incertitude que la condition d'abdication, posée par Alexandre à Caulaincourt pour arriver à une régence et à la paix, vint à transpirer. Napoléon lui-même, par ses entretiens avec quelques intimes, contribua à répandre la nouvelle. Le mot

(4) Nous empruntons ce fragment à un ouvrage qui vient de paraître chez les éditeurs Dauvin et Fontaine, libraires, passage des Panoramas, 55, et qui a pour titre : *Histoire des deux restaurations de 1814 et de 1815, jusqu'à la chute de Charles X, en 1830*. L'auteur de cet ouvrage n'a pas cru devoir se faire connaître ; mais, à la manière dont il apprécie les événements qu'il raconte, il est facile de voir qu'il les a étudiés avec soin et avec intelligence, et qu'il les juge avec une grande impartialité. Son livre nous paraît appelé à un véritable succès.

la route des ronces, des épines, des obstacles humains et matériels qui retardent la solution de cette question immense, l'organisation du travail? Ceux qui veulent réellement établir partout l'ordre par l'équité trouveront-ils, dans cette succession de faits et d'idées commentés et avancés par l'écrivain, les notions, les sentiments qui faciliteront dans l'avenir l'enfantement intellectuel du pays? Nous ne le pensons pas, et nous croyons même que parmi les hommes qui ont voulu scruter jusqu'au fond de la pensée, pénétrer à travers ce style incisif et lire sans être éblouis ces pages si pleines d'une sollicitude apparente pour les ouvriers et les consommateurs, il en est peu qui n'aient éprouvé comme nous une profonde déception, qui ne se soient sentis enlacés dans les fils serrés et presque imperceptibles de l'intérêt privé. Oni, disons-le sans détour, ce travail subsistera comme un mémoire habile, spécieux, dangereux même; car il résume, nous croyons l'avoir démontré, les prétentions, les exigences du monopole, les causes, les moyens, les fondements sur lesquels on espère le constituer.

On parle beaucoup, depuis quelques mois, de la faiblesse du gouvernement, qui livre nos lignes de chemins de fer en pâture aux agioteurs, aux banquiers, aux intrigants; on reproche avec raison aux ministres leurs coupables sympathies pour les grandes compagnies financières, qui élèvent en France une féodalité industrielle destructive de tout esprit moral, généreux et national. Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi, à tout homme sensé, est-il une seule de ces sociétés puissantes, qui se disputent les plus riches trésors de la fortune publique, dans laquelle nous voyions réunies à un plus haut degré les conditions les plus funestes à l'ensemble de nos besoins sociaux, de nos doctrines économiques, de nos lois politiques? Un système pareil, représenté, soutenu dans le *Journal des Débats* ou dans tout autre recueil consacré à la défense des monopoles vieux ou nouveaux, ne nous eût point surpris; mais il nous semble impossible que les directeurs de la *Revue Industrielle* n'aient point compris, après la publication, et alors qu'ils n'étaient plus sous l'impression d'une lecture précipitée, combien imprudemment ils s'étaient avancés lorsqu'ils avaient donné une adhésion sans réserve; car ils s'expriment formellement: ils approuvent ce travail, ils approuvent également les principes de l'association proposée. La question de la légalité leur a sans doute paru si évidente que, pas plus que l'auteur, ils ne l'ont agitée. Devons-nous en conclure qu'ils professent un système opposé aux principes économiques qui nous régissent, à la libre concurrence, à la liberté de l'industrie? Cela valait bien la peine de nous être expliqué. Espérons qu'ils le feront plus tard, et que nous connaîtrons enfin leurs formules.

Is se bornent à réclamer des garanties plus complètes pour les ouvriers et les consommateurs. Examinons ces garanties.

Intervention du pouvoir pour stipuler en faveur de ceux qui sont laissés en dehors de l'association unitaire, c'est-à-dire fixation par un tarif du prix de la houille sur le carreau de la mine; salaire assuré pour le travailleur, proportionné à son grade, à son habileté, à ses fonctions; une part proportionnelle dans les bénéfices; enfin la sécurité de position et d'avenir: voilà leur but, voilà leurs moyens d'action. Nous croyons exprimer fidèlement leurs intentions; il nous serait pénible d'être accusés d'avoir voulu les dénaturer. Loin de les incriminer, nous admettons hautement qu'elles sont loyales, sincères, désintéressées; mais nous ne pouvons avoir foi dans la réalisation de leurs vœux; car, à la manière dont ils ont posé la question, leur système est impraticable.

En effet, ils émettent ce principe que c'est à l'Etat de réclamer les garanties qu'ils indiquent, de les exiger, au besoin de les imposer; à leur avis, l'Etat en a le droit, et c'est son devoir. Ces améliorations, nous les réclamons aussi au nom des ouvriers, et nous estimons que ce ne sera pas un travail difficile à accomplir quand on voudra réellement le commencer; il sera aisé de déterminer la proportion des dividendes. En ces matières, on a, pour s'éclairer dans la rédaction d'un projet, des bases certaines sur la valeur du fonds minéral, des livres de comptabilité réguliers, des chiffres précis sur le maximum et le minimum de houille extraite par chaque homme, par chaque jour, par chaque heure. La bonne volonté a donc seule manqué jusqu'à présent; l'association des travailleurs aux chances, aux bénéfices de l'exploitation, n'est point un rêve, une utopie. C'est ainsi qu'en France, dans nos départements, sont administrées un nombre considérables de propriétés rurales, et cependant, ici, les variations dans la production, dans

les pertes, dans les prix de vente et de revient, sont absolument impossibles à prévoir; les accidents de température sont bien autrement multipliés que ceux à redouter pour les fouilles et les percements à l'intérieur. Qu'on cesse donc de nous opposer des difficultés imaginaires, des fins de non-recevoir insurmontables; que les directeurs de la *Revue Industrielle* soient bien persuadés que nous sommes convaincus que sur ce point leurs vœux et les nôtres se réalisent un jour; mais qu'ils n'espèrent rien de l'Etat sous l'empire des lois actuelles. Nous le répétons, le droit de l'Etat à intervenir dans l'administration des compagnies partielles est avec raison contesté, à moins que ces compagnies ne s'écartent des termes, des prescriptions de leur acte de concession. En droit, le pouvoir ne peut s'interposer entre les maîtres et les ouvriers, ni pour faire maintenir ni pour faire augmenter les salaires, à moins que les maîtres ne se soient eux-mêmes placés en dehors de la légalité par quelque violation patente ou tacite de la loi. Reste à savoir s'il serait moral de la part de l'autorité supérieure, qui n'est pas un pouvoir législatif, mais simplement exécutif, de tolérer, d'encourager la violation des lois, de traiter, en un mot, de puissance à puissance avec les organisateurs avoués d'une coalition qu'on pourrait appeler l'insurrection de la cupidité. Ce n'est pas là le rôle d'un gouvernement; sa mission est plus haute et plus noble. Quelque louable que pût être le but, le moyen serait mesquin, immoral, indigne de ceux qui dirigent les affaires d'une nation. Ce n'est pas l'intervention du pouvoir qui est appelée à corriger les vices de la situation, à amener un résultat favorable à nos vœux, à ceux émis par les directeurs de la *Revue Industrielle*. Il y a cependant quelque chose à faire, et la question est assez grave pour que chacun apporte à sa solution toutes les forces de sa volonté, de son dévouement.

Ce qu'il y a à faire, suivant nous, c'est une réforme complète dans notre législation sur les usines, qui n'est plus appropriée à nos besoins, qui n'offre plus de sécurité aux nombreux travailleurs employés dans les grands ateliers. Il y a une théorie nouvelle à répandre, à faire prédominer; nous ne le ferons pas à ce propos, ce n'en est pas ici le lieu. Nous dirons seulement en peu de mots, pour ne pas prolonger davantage cette polémique irritante, ce qui est visible en nos temps d'égoïsme sordide.

Dès que la nouvelle des événements de Rive-de-Gier est parvenue à Paris, les députés qui, par leurs opinions avouées ou leurs anciennes professions de foi, semblaient appelés à interpellier le gouvernement sur les causes et les suites de ce sinistre conflit, n'ont pas jugé à propos de le faire pour ne pas gêner sans doute l'action administrative ou embarrasser la répression. Lorsque l'ordre fut rétabli, pour nous servir de la phrase consacrée, l'un d'eux demanda à la chambre l'autorisation d'adresser aux ministres quelques questions propres à provoquer de leur part des explications, des éclaircissements; mais les représentants officiels du corps électoral sentant le danger d'ouvrir une discussion sur une question de salaires. L'histoire des compagnies dans le département de la Loire, durant les années qui viennent de s'écouler, était assez répandue pour que la majorité du parlement comprit l'imprudence qu'il y aurait à laisser dévoiler à la tribune des actes qui n'étaient pas de la plus scrupuleuse légalité. Les interpellations furent repoussées.

Mais il n'est loisible ni à un ministère ni à une chambre de repousser long-temps des réclamations et des plaintes qui émanent d'une classe entière de citoyens. Le droit de pétition est encore écrit dans la charte. Si les intéressés en souffrance usaient de ce droit, s'ils dénonçaient à la France les menées secrètes, les tentatives à l'aide desquelles on marche impunément au monopole, si des représentants consciencieux et hommes de cœur posaient nettement les questions, il faudrait bien enfin que le cabinet, que la majorité laissassent éclater ouvertement leurs préférences pour les intérêts de la féodalité industrielle et leur insouciance pour les intérêts généraux. S'il n'y avait utilité immédiatement, il y aurait au moins matière à de curieuses révélations; le pays en retirerait des enseignements qui ne seraient pas perdus. Sans parler de la fixation du prix de la houille par un tarif, des garanties à donner à l'ouvrier pour le paiement de son salaire, pour sa part proportionnelle dans les bénéfices, pour la retraite qui lui est due sur ses vieux jours, toutes questions sur lesquelles nous pouvons dès à présent pressentir la pensée du gouvernement, nous saurions du moins, et tout le monde saurait comme nous, par une approbation nouvelle hautement donnée à ses agents subalternes, que le cabi-

net se refuse obstinément à voir dans la formation des deux compagnies charbonnières une violation des articles 414 et 419 du code pénal, à saisir dans l'organisation de la Compagnie Générale une rébellion publique ostensible contre ces mêmes articles, une infraction audacieuse de l'article 31 de la loi du 21 avril 1810. Le ministère nous dirait peut-être quelles conditions multiples doivent se rencontrer dans une association de chefs industriels pour qu'il enjoigne de poursuivre à ses procureurs-général; il néglige, déterminant dans chaque exploitation le nombre des puits à maintenir en activité, le chiffre des hectolitres à en extraire, avec la loi qui veut que plusieurs concessions ne puissent être réunies en une seule, le chiffre des concessions, soit comme individu, soit comme représentant une compagnie, qu'à la charge de tenir en activité l'exploitation de chaque concession.

Si nous n'avons pas une grande espérance dans le succès d'une semblable démarche, nous avons la confiance qu'elle servirait à donner à quelques esprits trop timides la mesure exacte de ce que laborieuses. Après une pareille discussion, nous avons la conviction que toute incertitude, toute irrésolution aurait cessé; on ne penserait plus à s'en remettre au pouvoir exécutif du soin de stipuler au profit des travailleurs; car il n'est point exact de dire que les ouvriers, considérés aujourd'hui par nos lois comme des mineurs politiques, ont pour tuteur naturel le pouvoir. Les ouvriers, comme les électeurs censitaires, font partie de la grande famille nationale; à ce titre, ils n'ont pu aliéner leur part de souveraineté. Des raisons politiques sur lesquelles nous n'avons pas à nous expliquer ont pu, à leur égard, suspendre l'exercice de leurs droits, mais non les en dépouiller à tout jamais.

Agréer, etc. M. T.

Paris, le 24 juillet 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les conseils d'arrondissement sont en ce moment réunis. Nous ne saurions trop les engager à émettre le vœu que le gouvernement fasse mieux exécuter à l'avenir les lois sur les corporations religieuses. Presque partout ces lois sont violées, et la plus coupable tolérance laisse faire ce qu'elles prohibent. Il est temps de mettre un terme à ces abus et à ces illégalités, et les conseils d'arrondissement rendront service au pays en rappelant le gouvernement à ses devoirs.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* annonce qu'après un repos d'environ un mois à Calais, M. Edouard Reine a été appelé dernièrement à Paris par dépêche télégraphique. Le mutisme le plus absolu a été imposé à cet officier, qui a été obligé d'obéir passivement.

— M. le duc de Nemours est arrivé à Saint-Omer le 22 juillet. La présence du prince n'a excité aucun enthousiasme.

— Voici une décision prise sur la réclamation faite par la chambre des notaires d'Amiens, et qu'il serait convenable d'imiter dans d'autres départements. M. le préfet de la Somme vient d'adresser à MM. les maires une circulaire dans laquelle il les invite à prêter les salles de mairie aux notaires pour y procéder aux adjudications d'immeubles, qui, d'habitude, se faisaient dans les cabarets.

— Une réunion électorale vient d'avoir lieu au Havre. Quatre candidats s'y sont présentés; tous quatre appartenaient au parti conservateur. Il leur a été demandé à tous ce qu'ils pensaient des dotations princières. Pas un seul n'a osé se prononcer positivement pour ces dotations; tous ont exprimé l'avis qu'avant toutes choses il fallait que l'insuffisance du domaine privé fût constatée, et qu'on avait commis une grave imprudence en soulevant de nouveau la question dans le journal même du gouvernement avant d'en saisir les chambres. M. Guizot est donc désavoué par ses propres amis dans les comices électoraux.

Un électeur ayant paru vouloir faire un crime à l'un des candidats de ce qu'il avait été autrefois l'ami d'Armand Carrel, celui-ci a répondu, au milieu des applaudissements de tout l'auditoire, qu'Armand Carrel avait été son camarade de collège, et qu'il avait conservé avec lui des relations qui lui seraient toujours chères et dont il s'honorait.

— C'est aujourd'hui le 8^e anniversaire de la mort d'Armand Carrel. Un grand nombre de citoyens se sont portés au cimetière de Saint-Mandé pour visiter la tombe de l'illustre et regrettable écrivain.

prononcé par le czar fut pour tous ces esprits inquiets, lassés, une sorte de révélation; chacun entrevit une issue: on avait enfin un but. L'abdication, durant la matinée du 5, devint le texte de toutes les conversations, de toutes les controverses du palais impérial. Cette combinaison, moyen facile de transaction entre l'intérêt et le devoir, ne donnait pas seulement le repos à toutes les consciences; elle assurait la paix tant souhaitée; elle laissait debout l'empire, la dynastie impériale, ainsi que toutes les fortunes, toutes les grandes existences attachées à ce gouvernement. Pourquoi donc l'empereur n'abdiquerait-il pas? Voilà ce que l'on entendait, le 5 au soir, autour des maréchaux. Il faut qu'il abdique! fut le mot du lendemain. Cependant la pensée des hauts lieutenants de Napoléon, dans la première partie de la journée du 4, n'allait pas au-delà de conseils officieux, de représentations respectueuses; mais, quand l'ordre qui transférerait le quartier-général au-delà de Pontthierry fut connu, lorsqu'on apprit que l'attaque de Paris était décidée, tous les sentiments amassés depuis deux jours firent explosion. Le projet était insensé, disait-on; c'était un coup de tête qui devait amener la destruction de l'armée et la ruine de Paris. Paris! tous y avaient leurs hôtels, leur famille, leur fortune. Quelques pourparlers eurent lieu à la hâte. Une heure auparavant, on devait se borner à conseiller l'abdication; la résolution fut prise de la demander formellement, et, au besoin, de l'exiger.

Chaque jour, à midi, il y avait parade dans la cour du Cheval-Blanc. Les troupes qui défilèrent ce jour-là étaient nombreuses, ardentes, et s'attendaient à se mettre immédiatement en marche. Le défilé fini, Napoléon entra dans ses appartements, reconduit par tout le haut état-major. Arrivé dans le dernier salon, où les maréchaux seuls le suivirent, Macdonald s'approcha, tenant à la main une lettre que lui avait adressée le général Beurnonville, et dans laquelle ce membre du gouvernement provisoire annonçait au maréchal le décret de déchéance rendu l'avant-veille, ainsi que l'intention de ne plus traiter avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille. De tous les maréchaux alors présents à Fontainebleau, Macdonald était le plus calme, le plus réservé; c'était cette attitude précisément qui avait donné à ses collègues la pensée de se servir de lui pour entamer la discussion.

« Qu'est-ce que cela? dit l'empereur en prenant la lettre des mains du duc de Tarente.

— Voyez, Sire, répondit ce dernier.

— Cette lettre peut-elle être lue tout haut, Monsieur le maréchal?

— Oui, Sire.

Un secrétaire du cabinet la prit et la lut. La physionomie de l'empereur, qu'interrogeaient avidement tous les maréchaux, resta calme.

« Demain, nous aurons raison de tout cela, dit l'empereur quand la lecture fut achevée. Je compte sur vous, Messieurs », ajouta-t-il en s'adressant aux maréchaux.

Les détails de la scène qui suivit n'ont été connus que par les confidences des personnages alors enfermés avec l'empereur. Quelques uns ont probablement exagéré leur rôle dans l'intérêt de leur position sous le gouvernement royal ou dans l'intérêt de leur vanité. Quoiqu'il en soit, un fait

reste certain, incontestable: c'est que l'ordre de transférer le quartier-général au-delà de Pontthierry était donné lorsque les maréchaux entrèrent dans le cabinet de l'empereur, et qu'ils en sortirent avec son abdication. Quels motifs purent forcer Napoléon à ce changement de détermination? « Il y eut d'abord des insinuations respectueuses, dit un personnage fort réservé, présent à l'entrevue; les représentations, les récriminations vinrent ensuite; puis on déclara qu'on ne marcherait pas. » D'après les sources qui nous ont semblé les moins suspectes, voici ce qui se serait passé.

Ces paroles: « Je compte sur vous, messieurs », furent le signal de l'explosion. Oudinot, Ney et Lefebvre répondirent que, sans doute, ils étaient toujours dévoués, mais que marcher sur Paris était un projet auquel il fallait renoncer, et que pas une épée ne sortirait du fourreau pour une entreprise aussi hasardeuse.

— L'armée du moins me suivra, dit l'empereur, songeant aux acclamations dont l'avaient salué, quelques minutes auparavant, les soldats encore rangés dans la cour.

— L'armée obéira à ses généraux, répliquèrent durement Oudinot et Ney.

Napoléon, étonné, regarda les deux maréchaux et leurs collègues; il put lire dans leur physionomie la résolution bien arrêtée de désobéir. Sa volonté, si vigoureuse et si forte quand elle s'exerçait dans toute la plénitude d'un pouvoir omnipotent, fléchit devant cette résistance inattendue. Il garda un moment le silence et dit d'une voix lente mais calme:

— Que pensez-vous donc que je dois faire?

— Abdiquer, répondirent Oudinot et Ney; il n'y a que l'abdication qui puisse nous tirer tous de là.

Le maréchal Lefebvre ajouta:

— Voilà ce que vous avez gagné à ne pas suivre les conseils de vos amis, quand ils vous engageaient à faire la paix.

Ce triste débat, où un grand homme, pliant sous le poids des grandeurs et de la puissance, se trouvait aux prises avec des dévouements fatigués, des intérêts repus, impatient de soustraire leurs honneurs et leur fortune aux hasards d'une longue lutte, se termina comme avaient fini les discussions soulevées à Düben et à Saint-Bizier. Napoléon céda; il prit une plume, et, d'une main émue, il écrivit la déclaration suivante:

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie pour le bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, de ceux de la régence de l'impératrice et du maintien des lois de l'empire.

» Fait en notre palais de Fontainebleau, le 4 avril 1844.

» NAPOLÉON. »

L'empereur se leva, tendit le papier aux maréchaux et leur dit:

— Tenez, messieurs. Eh bien! êtes-vous contents?

Puis, se promenant à grands pas, il ajouta:

— Messieurs, il faut aller à Paris défendre les intérêts de mon fils, les intérêts de l'armée, les intérêts de la France surtout! Je nomme pour mes commissaires le duc de Vicence, les maréchaux prince de la Moskowa et

duc de Raguse... Etes-vous contents? Tous ces intérêts ne vous semblent-ils pas en bonnes mains?

— Oui, Sire, répondirent les maréchaux d'une commune voix.

L'empereur, cessant de marcher, s'assit alors sur un petit canapé placé près d'une fenêtre. L'émotion qu'il cherchait à vaincre devint à la fin la plus forte; il se leva de nouveau.

— Non! non! s'écria-t-il, point de régence! Avec ma garde et le corps de Marmont, je serai demain à Paris!

Les maréchaux se récrièrent; Ney dit quelques mots; Napoléon, passant rapidement et à diverses reprises sa main sur son front, s'arrêta, et regardant les maréchaux, leur dit d'une voix forte et impérieuse:

— Retirez-vous, Messieurs!

Si, dans ce moment, Napoléon, traversant le groupe de ses hauts lieutenants, se fût montré aux officiers inférieurs et aux soldats, il aurait eu la preuve que les maréchaux, en parlant au nom de l'armée, avaient exprimé une répugnance et des sentiments qu'elle ne partageait pas. Les acclamations qu'il avait entendues quelques instants auparavant étaient encore l'armée ne connaissait que l'empereur; un mot, un geste, auraient suffi pour la faire précipiter tête baissée au-devant de tous les périls. Les officiers de troupe alors présents à Fontainebleau ont été plus loin: ils ont affirmé que si Napoléon, au lieu d'annoncer son projet et de laisser aux généraux le temps de délibérer, avait caché sa pensée et marché résolument jusqu'au-delà d'Essonne, ils ont affirmé, disons-nous, que non-seulement les soldats se seraient jetés avec furie au milieu des rues de Paris, décidés à s'ensevelir sous ses ruines, mais que les chefs eux-mêmes, emportés par l'élan des inférieurs, auraient bravement fait leur devoir.

Mais c'est le sort de tous les souverains, même les plus illustres, de perdre la voix de leur entourage pour la voix publique; victimes de l'espèce de solitude dans laquelle ils s'enferment et du vide que les habitudes de cour et de palais font autour d'eux, les paroles qu'ils entendent, quand elles ne sont pas l'écho de leur propre voix, n'expriment jamais que des opinions exceptionnelles, des sentiments isolés. Napoléon, même dans cet instant suprême, n'eut pas la force de secouer les liens d'une tactique grandiose; il se tint enfermé dans son cabinet. Au bout de quelque temps, il fit appeler le duc de Vicence, puis Macdonald. L'empereur avait retrouvé tout son calme quand le maréchal entra. « Eh bien! duc de Tarente, lui dit Napoléon, vous croyez donc que la régence est la seule chose possible? — Napoléon, vous croyez donc que je charge d'aller négocier avec Alexandre, Sire. — Alors, c'est vous que je charge d'aller négocier avec Alexandre à la place du duc de Raguse. Il vaut mieux que Marmont reste à son corps d'armée: il y est indispensable. Partez avec Ney; je me confie en vous; j'espère que vous avez tout-à-fait oublié ce qui nous a séparés pendant long-temps. — Oui, Sire; je n'y pense plus depuis 1809. — Fen suis bien aise, maréchal; mais il faut que je vous le dise, j'avais tort. — Sire!... Napoléon, en prononçant les dernières paroles adressées à Macdonald, était ému; il lui tendit la main, pressa vivement celle du maréchal et ajouta que ce mot: « Partez! »

(La suite à un prochain numéro.)

La Bourse d'aujourd'hui a été très-animée. Avant l'ouverture, on a fait 81 75, et la rente a ouvert au parquet à ce prix. Elle est tombée avec rapidité à 81 45, puis elle est remontée, et, après de nombreuses variations, elle a fermé à 81 70. Après la clôture, on a fait 81 77 1/2; elle a fermé à quatre heures, on offrait à 81 70.

Mais à quatre heures, on offrait à 81 70. Mais à quatre heures, on offrait à 81 70.

Il a circulé divers bruits, mais tous sans vraisemblance. La baisse d'aujourd'hui, ainsi que celle d'hier, paraissent n'avoir d'autre cause que la position de la place et de fortes ventes faites dans la prévision de l'emprunt.

À quatre heures dix minutes, la rente était à 81 62 1/2.

Cinq pour cent	121 50	Trois pour cent belge	100 00
Quatre et demi pour cent	106 50	Banque belge	100 00
Trois pour cent	81 65	Caisse Lafitte	100 00
Actions de la Banque	5122 50		
Obligations de Paris	98 50	Paris à Rouen	985 00
Rentes de Naples	103 7/8	Paris à Orléans	981 25
Etats romains	50 5/8	Rouen au Havre	762 50
Actions d'Espagne	144 0/0	Strasbourg à Bâle	240 00

Les manœuvres du parti-prêtre tiendront une grande place dans la polémique des sessions. Ce parti, en effet, n'a renoncé à aucune de ses prétentions; il marche sourdement à son but, et, si la publicité des journaux ne vient pas déranger ses projets, il mettra la société en péril, car il ne veut rien moins qu'opérer une contre-révolution dans notre pays. Tous ses actes ont donc une grande importance, tous doivent être examinés et surveillés de près, et il ne faut pas s'étonner s'ils sont de notre part l'objet d'une si sérieuse et d'une si persévérante attention.

C'est à ce titre que nous croyons devoir revenir sur le refus que M. l'archevêque de Paris et quelques autres évêques présents à Paris viennent de faire des huit mille bourses fondées par les ordonnances de 1828, et que M. Thiers, dans son rapport sur la loi de l'instruction secondaire, proposait de rendre aux petits-séminaires. C'est le journal catholique *l'Univers* qui, le premier, a parlé de cette protestation. Un autre journal catholique, *l'Ami de la Religion*, est venu après lui et l'a démentie. *l'Univers* a persisté dans son allégation première, affirmant avec énergie que la protestation avait eu lieu. Cette persistance a forcé *l'Ami de la Religion* à reprendre la parole, et voici ce qui résulte de ses explications.

M. l'archevêque de Paris et MM. les archevêques présents à Paris ont, en effet, écrit à M. le garde-des-sceaux pour déclarer qu'ils n'accepteraient pas les huit mille bourses, mais que leur lettre n'était pas destinée à la publicité. Voici, au surplus, l'article de *l'Ami de la Religion*:

« Notre réserve peut n'être pas justement appréciée par tout le monde, nous ne donnerons jamais à personne le droit de la taxer de faiblesse ou de mensonge.

« Nous avons rectifié une nouvelle inexacte, on nous oppose de perfides insinuations et d'adroites équivoques. Voici notre réponse: « M. l'archevêque de Paris et deux de ses collègues ont cru que la proposition faite par M. Thiers de rendre les huit mille demi-bourses aux petits séminaires, en les soumettant au régime exceptionnel des ordonnances de 1828, exigeait de leur honneur, non pas une protestation publique et collective, mais une lettre individuelle et secrète par laquelle chacun d'eux exprimerait à la fois au ministre des cultes, et ses remerciements pour le langage qu'il a tenu au sein de la commission, et sa résolution de ne point accepter une compensation d'argent pour une liberté légitime refusée.

« Unanimes sur la convenance de faire individuellement cette démarche et de la tenir secrète, les trois prélats sont unanimes pour blâmer la publicité qu'un journal lui a donnée.

« C'est là la vérité toute entière. Si elle blesse quelques susceptibilités, est-ce notre faute? Si elle fait plaisir à nos adversaires, est-ce un si grand malheur?

« Quant à nos idées sur la publicité, nous ne prétendons assurément les imposer à personne. Il nous suffit que le clergé les approuve et les partage. Or, nous pensons que lorsqu'un intérêt grave est en péril dans l'église, un journal peut en être le zélé défenseur, et laisser cependant à la haute sagesse des premiers pasteurs le temps et la liberté de choisir les meilleurs moyens de défense. Nous croyons, en un mot, que quand il s'agit ou d'un acte ou d'une démarche de l'épiscopat, il est plus respectueux, plus conforme à l'esprit catholique, et certainement plus utile d'attendre ses résolutions pour les suivre, que de paraître, suivant l'expression d'un éloquent prélat, vouloir, en se précipitant, les entraîner. »

On voit, par ce langage de *l'Ami de la Religion*, et par l'attitude toute contraire qu'a prise *l'Univers*, qu'il y a maintenant dans le parti-prêtre deux fractions bien distinctes: l'une qui s'est aperçue que tout le bruit qu'on a fait depuis quelque temps avait produit plus de mal que de bien, et qui croit plus sage de ne pas désormais donner l'éveil à l'opinion sur ses projets; l'autre qui pense que la publicité est ce qu'il y a de mieux pour les intérêts de l'église, et qu'il faut en toute circonstance marcher avec son drapeau déployé. Que le public se tienne donc pour averti: il ne connaîtra maintenant que la moitié des manœuvres du parti ultra-catholique, de ce parti qui voudrait façonner la France à son image et à son joug, et qui, pour y réussir plus facilement, aspire à s'emparer du monopole de l'enseignement, tout en ayant toujours à la bouche le grand mot de liberté.

Nous lisons dans le *Journal de Rouen*:

« On se rappelle la communauté dite du Bon-Pasteur, qui s'est impatronisée parmi nous. Ce fut seulement très-long-temps après son installation de fait qu'on daigna s'apercevoir qu'aucune des formalités voulues par la loi n'avait été remplie à son égard, et que la première de toutes, l'avis à obtenir du conseil municipal, avait été complètement omise. L'autorité, se ravissant un peu tard, invita cependant le conseil municipal à formuler après coup son opinion à cet égard.

« La commission nommée par le conseil pour examiner l'affaire conclut au refus d'autorisation, en déversant un blâme formel sur les usurpations qu'on s'était permises. Ces conclusions furent adoptées par le conseil municipal.

« Nonobstant ce, à peu de jours de là, une assemblée de charité se tenait à la cathédrale pour recruter des fonds en faveur de l'œuvre du Bon-Pasteur, sous le patronage ostensible des premiers magistrats de la ville et du département.

« Et l'on crie à la calomnie quand la presse soutient que si le parti-prêtre ose tout aujourd'hui, c'est que le pouvoir est de connivence avec lui! »

Chronique.

LYON.

Un malheur des plus déplorables arriva à Tarare dans la nuit du 16 novembre dernier à la diligence des Messageries Générales, qui se rendait à Paris. La voiture, contenant seize voyageurs, s'arrêta vers les onze heures du soir au lieu ordinaire de ses relais. Les che-

vaux venaient d'être dételés, le conducteur se trouvait à l'écurie pour les besoins de son service, lorsque tout-à-coup un mouvement de recul fut imprimé à la voiture on ne sait de quelle manière; toujours est-il que la diligence, entraînée par son propre poids, franchit toute la largeur de la route et alla se précipiter dans un ravin dont la profondeur est de cinq à six mètres environ. On connut bientôt toute l'étendue de ce funeste accident. Un voyageur, placé sur l'impériale, fut tué sur le coup; un autre eut les côtes brisées; enfin deux autres reçurent des blessures plus ou moins graves.

Une enquête judiciaire fut pratiquée par les magistrats de Villefranche pour déterminer les causes de cet accident. Il fut établi que lorsque la voiture s'était arrêtée sur la route dont la pente est assez sensible en cet endroit, on avait négligé soit d'enrayer, soit de caler les roues, pour empêcher tout mouvement rétrograde. Il parut résulter, en outre, non pas cependant d'une manière bien positive, qu'un aide-postillon ayant touché le brancard de la voiture, elle avait été ainsi ébranlée et précipitée de l'autre côté de la route.

Par suite de ces faits, le sieur Chalus, conducteur de la diligence, le postillon et un aide postillon, comparurent le 9 mars dernier devant le tribunal correctionnel de Villefranche, sous la prévention d'homicide par imprudence.

Le tribunal déclara le fait d'imprudence constant, en ce que Chalus n'avait point enrayer la voiture. Toutefois, reconnaissant des circonstances atténuantes, il ne prononça contre lui que la peine d'un mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende. Les deux autres prévenus furent renvoyés des fins de la plainte.

Sur l'appel interjeté par Chalus, cette affaire revenait hier devant la cour royale de Lyon. M. Favre-Gilly a été entendu pour l'appelant. M. Massot, avocat-général, a soutenu le bien-jugé du tribunal de Villefranche. La cour, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur sentence; toutefois, elle a substitué l'amende de deux cents francs à la peine de l'emprisonnement.

— D'après la lettre que nous avons insérée dans notre numéro d'hier, nous avons été aux informations relativement aux scènes qui ont eu lieu dimanche soir au collège de Lyon. Il résulte des renseignements que nous avons pris auprès de plusieurs parents et de personnes bien placées pour savoir l'exacte vérité que les choses se sont passées comme il suit:

Les élèves qui sont sortis et qui ont forcé la porte de l'établissement sont ceux des trois premiers quartiers: seconde, rhétorique et philosophie.

La plupart ont été entraînés par les meneurs et n'ont cédé qu'à la crainte des violences auxquelles ils auraient pu être en butte, s'ils n'eussent pas fait cause commune avec les perturbateurs.

La nourriture n'a été qu'un prétexte futile mis en avant pour colorer les motifs réels de la rébellion. De tout temps, et encore aujourd'hui, les administrateurs de l'établissement sont prêts à soumettre à l'examen des parents le régime alimentaire des élèves et à les introduire dans le réfectoire au moment des repas.

La cause vraie de cet acte d'insubordination a été le refus fait par les élèves en question de subir certains châtiments infligés à quelques uns d'entre eux par un sous-censeur, la demande faite par eux de l'expulsion de ce fonctionnaire et de l'abolition de quelques réglemens intérieurs. (Courrier de Lyon.)

— Nous ne savons par quelle étrange erreur de consigne le factionnaire préposé à la surveillance de la fontaine de la place Saint-Jean ne permet pas qu'on prenne de l'eau avec des seaux de bois. Quelque invraisemblable que puisse paraître ce fait, il a eu lieu hier plusieurs fois, et de vives discussions se sont élevées entre les citoyens repoussés et la sentinelle. Une personne qui s'approchait pour prendre de l'eau dans un coco a de même été éloignée par le factionnaire.

Nous ne pouvons croire que l'autorité ait donné des instructions aussi absurdes; les ouvriers vont puiser de l'eau avec les vases qu'ils possèdent, et l'égalité devant la fontaine n'a jamais été contestée. Nous espérons qu'il suffira de signaler les faits pour faire cesser une ridicule interdiction.

— M. Sauzet, président de la chambre des députés, est arrivé à Lyon.

— M. Terme, de retour à Lyon depuis deux jours, a repris les rênes de l'administration municipale.

— On lit dans l'*Union des Provinces*: « Ce matin, à six heures et demie, un accident déplorable est arrivé à Vaise, à la Petite-Claire. Un voiturier, conduisant un tombereau chargé de terre, a heurté, en franchissant le portail, l'un des énormes pieds-droits qui le soutiennent. Le choc a été si violent, que ce pied-droit est tombé sur le cheval qui traînait le tombereau et l'a tué; le conducteur a eu les pieds écrasés. »

— Lundi, sur le Port-du-Roi, un ouvrier menuisier a été renversé par le timon d'un omnibus. On l'a transporté à la pharmacie de la rue Louis-le-Grand, et il est à croire qu'il en sera quitte pour une forte contusion.

— On assure qu'un enfant a succombé aux blessures occasionnées par l'accident arrivé dimanche dernier à la descente d'Ecully.

Spectacles du 26 juillet.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Huguenots, grand-opéra.
CÉLESTINS. — 1° Le Sonneur de Saint-Paul, drame; 2° Les Jarretières de ma femme, vaudeville.

Voici la liste du jury pour les assises du Rhône (3^e trimestre) dont l'ouverture aura lieu le 12 août prochain, sous la présidence de M. d'Angeville, conseiller à la cour royale.

- MM. Royer-Bellard (Jean-Claude), négociant à Villefranche.
- Bolo (Jean-Dominique), notaire à Limonest.
- Pignatell (Marceau), rentier à Lyon.
- Pécaud aîné (Antoine), bibliothécaire de la ville.
- Chaîne (Claude-Antoine), négociant en soierie à Lyon.
- Marleix (Joseph), marchand-fabricant de cols à Lyon.
- Schrimp (Georges-Pierre), brasseur à Vaise.
- Louis (Julien-Grégoire), greffier de la justice de paix du 1^{er} arrondissement de Lyon.
- Sénac (Raymond), docteur en médecine à Lyon.
- Jubin (Jean), charron-forgier à Lyon.
- Chapuis (Jean-Baptiste), licencié en droit, principal du collège de Villefranche.
- Delrieux (Jean-Baptiste), poëlier à Lyon.
- Dognin (Michel-Camille), fabricant de tulle à Lyon.
- Brosset aîné (Joseph), marchand-fabricant à Lyon.
- Dupasquier (Gaspard-Alphonse), docteur-médecin à Lyon.
- Michoud (Jean-Baptiste), avocat à Lyon.
- Pramondin (André), fabricant à Tarare.
- Bruneau (Louis-Paul-Emile), avoué à Lyon.
- Nové-Josserand (Louis), propriétaire à Valsonne.
- Poulet (Pierre-Eugène), propriétaire à Villefranche.
- Peyrachon (Antoine), tanneur à Saint-Symphorien.
- Marin (Jacques-Mathieu), avoué à Villefranche.
- Edan (Gabriel), marchand-fabricant à Lyon.
- Rivière (Antoine), marchand de crêpes à Lyon.

- Magaud (Jacques), marchand drapier à Lyon.
- Joannard (Jean-Louis), notaire à Chasselay.
- Goutelle (Pierre), marchand toillier à Lyon.
- Chapelle (Louis), marchand orfèvre à Lyon.
- Perrot (François), marchand de farine à Fontaines.
- Willermoz (Jean-Baptiste-Paul-Antoine), directeur de la Banque de Prévoyance à Lyon.
- Barnola (Dominique-François), marchand de bas à Lyon.
- Chable (Louis-Denis-François), marchand tailleur à Lyon.
- Genetel (Firmin), marchand fabricant à Lyon.
- Galliot (Jos.-Mar.-Gustave), avoué à Lyon.
- Chenayard (Antoine), architecte à Lyon.
- Bonnardet (Louis), propriétaire à Lyon.
- Jurés supplémentaires.
- Molléron (Claude-Vincent), marchand-fabricant à Lyon.
- Bonnardet (François), entrepreneur de transports par eau à Lyon.
- Montgolfier (Pierre-François), marchand de pianos à Lyon.
- Arthaud (Joseph-Elisabeth-Louis), docteur-médecin à Lyon.

DÉPARTEMENTS.

Mardi dernier, un gouverneur de mine, nommé Magdinier, et un ouvrier mineur, employés à l'une des mines de la Ricamarie, ont été horriblement brûlés par le feu grison.

— M. Gustave Poyot, nommé receveur de l'enregistrement à Saint-Symphorien-le-Château, a été installé en cette qualité le 19 de ce mois.

— On lit dans le *Sémaphore*:

« Le paquebot-poste *l'Osiris*, commandé par M. Pallu-Duparc, lieutenant de vaisseau, est entré ces jours derniers dans notre port. Ce paquebot vient de Malte qu'il a quitté le 15. Parti de Marseille le 4 de ce mois pour Alexandrie, il n'a pu accomplir son voyage pour cause d'avaries. Il quitta Malte le 7 juillet à six heures du soir; le 9, à cinq heures du soir, il se trouvait à 33° 52', 14' de latitude N., par conséquent à 122 lieues d'Alexandrie, lorsqu'il éprouva dans ses machines un choc épouvantable qui fut suivi de trois autres chocs encore plus forts que le premier.

« Les mécaniciens s'empresèrent, non sans courir de grands dangers, d'arrêter les machines; car celle de bâbord, en se brisant, lança avec force les débris du bâtis. Les machines arrêtées, il fut reconnu que la grande bielle de bâbord, en se rompant dans son emmanchement avec le T renversé, avait abandonné cette pièce et livré le piston à lui-même, de sorte que, dans le mouvement de va-et-vient que lui imprimait la vapeur, toujours distribuée par le tiroir de cette machine, il brisa alternativement le fond et le plateau du cylindre ainsi que le grand T du piston. Ces chocs déterminèrent, en outre, la rupture du piston des bâtis, faussèrent les bielles pendantes, les axes des balanciers ainsi que le parallélogramme.

« Malgré cette terrible avarie dont les annales maritimes fournissent peu d'exemples, deux heures après le sinistre, *l'Osiris* a pu faire route pour Malte avec une seule machine, le commandant ayant jugé plus prudent de retourner dans ce port que de continuer sa route pour Alexandrie. Ce navire a pu rentrer à Malte le 12 du courant. »

FOIRE DE BEUCAIRE.

L'ouverture de la foire de Beaucaire a été officiellement publiée dans cette ville le dimanche 21, vers les six heures du soir, en présence de M. le préfet du Gard, accompagné de M. le maire de Beaucaire, des conseillers municipaux de la commune et d'un nombreux cortège de troupe de ligne et de gendarmerie; mais déjà, comme toujours avant l'ouverture de la foire, de nombreuses transactions, et les plus importantes, avaient été opérées. Nous avons cru remarquer que l'affluence des visiteurs était moindre cette année que l'année dernière. Il est vrai de dire que le vent impétueux qui régna toute la matinée retint chez eux beaucoup de curieux. Au reste, c'est toujours, à Beaucaire, le même bruit assourdissant de saltimbanques, de parades, de charlatans, toujours la même chaleur accablante et la même poussière, depuis le beau pont en fil de fer jusqu'aux abords du Pré. Comme par le passé, chaque grand café a ses chanteurs et son orchestre; mais il est inutile d'en dire davantage à ce sujet: chaque foire ressemble à la foire qui l'a précédée; il ne peut y avoir qu'un peu plus ou un peu moins d'acheteurs, les vendeurs et les déseuivrés abondent toujours. Occupons-nous maintenant de la tournure que prennent les affaires commerciales, et donnons d'abord quelques renseignements sur celles qui intéressent surtout nos localités, renseignements qui nous ont été donnés sur les lieux mêmes par des personnes dignes de toute confiance.

Les foulards de Nîmes sont demandés, et les prix se soutiennent; les châles brochés, abandonnés depuis long-temps, sont également en faveur; les soies, qui ne se vendent qu'à l'issue de la foire, ont déjà eu un sort favorable, et l'on espère qu'elles se vendront aux prix demandés. Les draperies restées entre les mains des détenteurs à cause de la douce température de l'hiver dernier ont peu d'écoulement; mais, en général, la fabrique de Nîmes n'a pas à se plaindre cette année; elle a d'autant moins raison de le faire, que nous ne sommes encore qu'aux premiers jours de la foire et que les choses se présentent déjà sous d'heureux auspices.

La rouennerie s'écoule facilement, à la satisfaction du producteur. Les articles que renferme cette vaste catégorie sont aujourd'hui à si bas prix, à cause de la baisse des cotons, qu'il est probable qu'il s'opérera de très-grandes ventes.

Les denrées coloniales ont beaucoup de débit; les sucres, les cafés, les épicerie se vendent bien; les sucres de Marseille, raffinés, se sont vendus jusqu'à 87 f.; les savons blancs ont eu un écoulement considérable de 53 f. jusqu'à 54 et même 54 f. 50 c. Jusqu'ici, la vente des vins et esprits a été presque insignifiante.

(Courrier du Gard.)

PORT-VENDRES, le 18 juillet 1844. — Deux escadrons du 9^e hussards sont arrivés ce matin à huit heures, venant d'Elme, composés chacun de 112 chevaux, plus 10 chevaux d'officiers, faisant un total de 234. L'embarquement a eu lieu immédiatement. On s'est aperçu, aux premiers chevaux arrivés à bord, que les cases préparées pour recevoir deux chevaux, et ayant une largeur de 1 mètre 80 centimètres, pouvaient en contenir trois, et l'emmenagement a eu lieu ainsi. *Le Cuvier*, qui avait, par le moyen d'un pont, pu faire venir ses chevaux sous le palan, avait déjà tout un côté garni, lorsqu'il a su de quelle manière on s'installait à bord de *l'Orénoque*, et il a suivi son exemple, de sorte qu'au lieu de laisser ici 50 chevaux environ qui étaient en trop, on aurait pu en prendre encore quelques uns de plus. *L'Orénoque* partira à trois heures après midi, l'embarquement ayant été terminé à midi et demi.

Le Cuvier partira en même temps que *l'Orénoque*, mais n'arrivera pas aussitôt à Oran. *L'Orénoque* retournera immédiatement à Port-Vendres pour prendre les deux derniers escadrons de hussards, après quoi il se rendra à Toulon pour faire du charbon, avant de transporter les quatre escadrons de chasseurs.

Nouvelles diverses.

ACCIDENT ARRIVÉ SUR LE CHEMIN DE FER DE VERSAILLES.

Dimanche dernier l'affluence était grande sur la ligne desservie par le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche); les fêtes de Fleury et de Meudon avaient attiré une foule extraordinaire. Pour satisfaire aux besoins du service, l'administration crut devoir expédier un convoi de matériel, sans voyageurs, dix-sept minutes seulement après le convoi ordinaire de huit heures du soir (départ de Paris). Ce dernier convoi, après s'être arrêté aux diverses stations, partait à peine de Viroflay, dernière station avant d'arriver à Versailles, lorsqu'il a été atteint par le convoi direct qui remorquait le matériel. Le choc a été extrêmement violent: le dernier wagon du convoi de devant a été brisé et lancé sur la voie de droite; les autres, plus ou moins fortement endommagés, ont déraillé; les tiges auxquelles étaient fixés les tampons de la première des deux locomotives ont été tordues. Dans le convoi atteint, et qui heureusement renfermait peu de voyageurs, se trouvait, avec sa famille, M. Tarbé, l'un des administrateurs du chemin de fer; il n'a eu qu'une légère foulure, et les personnes qui étaient avec lui en ont été quittes pour une violente secousse. Trois employés de l'administration ont été blessés; l'un d'eux a eu la mâchoire fracturée. Un voyageur a eu la jambe cassée, mais il paraît que c'est en se jetant sur la voie. Ce dernier a pu être transporté à Paris avec un mécanicien et un chauffeur; l'autre mécanicien a dû rester à Viroflay.

A la suite de cet événement, l'encroisement de la voie a interrompu le service, et, parmi les nombreux voyageurs qui attendaient impatiemment à Versailles et aux diverses stations, quelques uns seulement ont pu partir pour Paris par les deux convois de onze heures et de une heure et demie du matin.

L'autorité ayant voulu constater l'état matériel des wagons, des locomotives et de la ligne de fer, a ordonné que la voie resterait dans l'état où elle était au moment de l'accident jusqu'à ce qu'un procès-verbal régulier eût été rédigé. Par suite de cet acte, qui, du reste, témoigne de la sollicitude de l'administration, une seule voie se trouve aujourd'hui à la disposition des voyageurs, et les personnes partant de Versailles et des stations intermédiaires n'ont pu, ce matin, avoir de convoi avant neuf heures et demie.

L'enquête ouverte sur les faits qui ont amené cet événement devant faire connaître les causes qui l'ont produit et pouvant entraîner une grave responsabilité, nous nous abstenons de rapporter des bruits souvent exagérés en pareille circonstance. Nous nous en remettons, pour parer aux suites d'une faute, si toutefois il y a faute, sur la surveillance administrative, qui saura concilier les devoirs que lui impose la sécurité des voyageurs avec les nécessités du service d'un chemin de fer de ce genre.

Cependant nous avons peine à comprendre que l'on ait fait partir un convoi dix-sept minutes seulement après un convoi qui devait s'arrêter à toutes les stations. D'autre part, comment se fait-il que les cantonniers n'aient pas donné un signal d'arrêt lorsqu'ils voyaient le convoi du matériel suivre de si près le convoi précédent? Si ce signal a été donné, comment les mécaniciens et conducteurs n'en ont-ils pas tenu compte?

Il est remarquable que le conducteur Chevillot, qui a été jeté au milieu des débris du dernier wagon, est le même qui, lors de la catastrophe du 8 mai, a été lancé sur la voie, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que c'était le wagon n° 23 qu'il montait dans les deux circonstances.

M. le préfet de Seine-et-Oise, M. le procureur du roi de Versailles et M. le préfet de police se sont transportés immédiatement sur le théâtre de l'événement.

— D'après la *Gazette des Tribunaux*, les personnes qui ont été blessées lors de l'accident qui est arrivé dimanche au soir sur le chemin de fer (rive gauche) de Versailles sont au nombre de cinq.

Desfréne, mécanicien de la première locomotive, a la mâchoire brisée et un œil presque arraché; son état est très-grave. Chérot,

mécanicien de la deuxième, a le poignet démis et la tête contusionnée. Le chauffeur de la deuxième locomotive a la joue droite déchirée. Dantan, conducteur, a été froissé et étourdi par sa chute. Desfréne et le chauffeur de la locomotive ont été pansés sur place et dirigés sur Paris à dix heures du soir. Chérot et Dantan ont été recueillis à la station de Viroflay, où ils ont reçu les soins nécessaires.

Les deux voyageurs blessés ont été transportés chez eux. Le service du chemin de fer a été repris le lendemain lundi, à neuf heures du matin.

— Une nouvelle exécution d'un condamné politique a eu lieu à Bologne le 16 de ce mois. Joseph Gardenghi, âgé de vingt-quatre ans, compromis dans la dernière insurrection, a été fusillé par derrière.

— On apprend de Kronstadt qu'un grand désastre a frappé la ville d'Hermanstadt, la plus peuplée de la Transylvanie, pendant la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet. Près de trente habitations et soixante maisons sont devenues la proie des flammes. Ce rapport ajoute que dans la même nuit la belle place du marché, à Marienbourg, a été dévastée par un incendie.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

MADRID, le 19 juillet. — Décidément la fusillade qui vient d'immoler trois victimes, peut-être innocentes, sur l'une des places publiques de Saragosse, était le prélude d'un vaste plan de vengeance que le gouvernement veut exécuter sur une grande échelle, au profit de ses haines, de ses antipathies. C'est sans doute pour donner à ce qu'il appelle sa justice distributive les apparences d'une froide mais terrible impartialité, qu'il a ordonné l'immolation des trois malheureux officiers carlistes de Caspe, et que l'Espagne a été témoin d'un spectacle que ne donnent pas toujours les féroces populations de l'Afrique. Le gouvernement croit, par ce système de terreur, garantir la sécurité de son avenir; il ne fera qu'envenimer les passions et porter à son dernier paroxysme, chez ses adversaires et au sein de tous les partis, la fureur des vengeances publiques.

La parole du général Berton qui, dans un ordre du jour, annonçait aux Zaragozanos que la sanglante offrande qui venait d'avoir lieu n'était qu'un commencement d'expiation, n'est certainement pas une hyperbole, mais bien un fait tout prêt à se réaliser; car l'on annonce comme très-prochaine l'exécution des individus qui, impliqués dans l'assassinat du général Esteller, se trouvent dans les cachots du château de la Aljaferia, et cela à la plus grande gloire de la fusion et de l'union des partis politiques en Espagne.

M. Inglada, intendant-général de la province de Tolède, nommé par le ministre Gonzalez Bravo, vient non-seulement d'être destitué, mais encore d'être arrêté et mis au secret, comme prévenu de complicité dans le meurtre du général Quesada, assassiné dans le mouvement populaire qui suivit l'insurrection de la Granja.

D'autres personnes, compromises dans la même affaire, ont été également arrêtées, et l'on s'attend à voir adopter des mesures semblables pour venger les mânes des généraux Basa, Mendez Vigo, San-Just, Donadio et Canterac, et c'est probablement parce que M. Cardero est soupçonné d'avoir pris une grande part à cet événement lorsqu'il commandait les troupes insurrectionnelles dans l'hôtel des postes, qu'il est aujourd'hui si étroitement détenu dans le château de Cadix.

Ne doutant pas que, dans son ardeur justicière, le gouvernement ne déploie la même rigueur contre tous les meurtriers, sans aucune distinction de partis, la veuve de M. Camacho, chef politique assassiné à Valence lors du dernier *pronunciamiento* contre Espartero, vient d'arriver ici dans le but de réclamer le châtiement des assassins de son mari. Nous verrons ce qu'elle obtiendra.

Tous ces symptômes, terribles avant-coureurs d'une série d'assassinats juridiques, a produit chez le peuple une grande surprise et

une indignation profonde. Tout le monde se demande si c'est bien aux modérés, aux auteurs du massacre des moines et de la conscription d'octobre, aux hommes qui ont dû, il n'y a pas encore un an, à la seule générosité des libéraux, leur fortune actuelle, les honneurs et les places qu'ils occupent aujourd'hui, tout le monde se demande si c'est bien à eux qu'il appartient d'ériger en exécuteurs spéciaux de la vindicte publique, en redresseurs si sévères de tous les torts.

On prétend que, effrayé des sourds murmures que produisent ses actes, le cabinet pense à déclarer en état de siège d'abord le district de la capitale, et ensuite le reste de la Péninsule.

Les élections occupent tous les esprits. Le gouvernement n'espère rien pour obtenir une majorité imposante, et il est d'autant plus sûr qu'il arrivera à ce résultat, que la plus grande partie des progressistes sont décidés, malgré les remontrances d'un grand nombre de leurs coreligionnaires, à ne prendre aucune part dans la mêlée électorale et à abandonner le champ de bataille, ainsi que le firent en 1840 les modérés.

Le ministre des finances continue à destituer des intendants; le nombre de ces fonctionnaires révoqués s'élève déjà à 29.

La transaction projetée avec les détenteurs de titres de la dette flottante n'est pas encore terminée.

La reine, qui doit, dit-on, quitter promptement Barcelonne, sans que l'on sache encore quelles sont les provinces qu'elle visitera avant de revenir à Madrid, continue à faire des visites aux casernes, où des réceptions brillantes lui sont toujours ménagées.

Dans cette nouvelle espèce de *newaines*, son rôle se borne à goûter les aliments des soldats et à donner quelques grades aux officiers favoris du colonel ou du capitaine-général.

Quant à l'armée en général, elle ne doit aux modérés aucune espèce d'amélioration ni dans sa constitution ni dans son bien-être matériel.

Le projet d'augmentation de solde pour les grades subalternes, dont il était question du temps du régent, est resté dans les archives. Aussi, comme depuis lors on a déclaré nulles et insuffisantes les anciennes ordonnances sur l'état et les différents grades, et que d'autre part cette lacune n'a pas été comblée par d'autres dispositions, il en résulte qu'il n'y a plus pour les militaires que des devoirs à remplir sans aucune garantie légale des droits résultant de leurs services; le bon plaisir des inspecteurs régit donc de la manière la plus absolue toutes les catégories militaires.

L'état de siège imposé à la province d'Almería il y a peu de temps vient d'être levé, et une colonne volante de 500 fantassins et de 200 chevaux se prépare à franchir en tout sens la Serrania de Ronda pour y maintenir l'ordre.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 6 juillet. — Le gouvernement ayant été informé que quelques bateaux pirates avaient paru dans la mer Noire, aux environs des bouches du Danube, s'est empressé de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces brigandages et rendre toute sécurité au commerce.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.

La personne qui fait des recherches concernant une dame veuve PETIT, de Lyon, est priée de passer quai de Retz, n. 29, au 1^{er}.

Nouvelle **TEINTURE DES CHEVEUX** au moyen de l'EAU CHANTAL, approuvée par la chimie. — Fabrique à Paris, rue Richelieu, 67. — Dépôt à Lyon, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique. — Prix : 6 fr.

Les cors, oignons, durillons, œils-de-perdrix sont détruits en peu de jours, sans douleur, avec le **TOPIQUE SAISSAC**. Il fait tomber la racine, seul moyen pour obtenir une guérison certaine, ce qui lui donne une supériorité sur tout ce qui a paru jusqu'à ce jour. — Dépôt chez MM. Vernet, place des Terreaux, et Agéant, place de la Préfecture, à Lyon.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5.

VENTE SUR LICITATION, Pardevant le tribunal civil séant à Lyon, D'UNE MAISON et dépendances,

Situées à l'angle des rues des Bouquetiers et de la Limace.

Elle est composée de caves, de rez-de-chaussée, de trois étages sur la rue des Bouquetiers, d'une cour où est un puits à eau claire, d'une tour où est placé un escalier, et d'un arrière-bâtiment sur ladite cour.

L'adjudication aura lieu le samedi trois août prochain. La mise à prix est de 125,000 f.

REJAUNIER. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges. (5094)

ÉTUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A PLACER. CAPITAUX sur bonne hypothèque dans l'arrondissement de Lyon, par sommes de 2, 4, 6, 10,000 f. et au-dessus, en dettes à jour ou en rentes viagères.

A VENDRE, MAISONS dans de bons quartiers, notamment une maison du prix de 60,000 fr., rue Mercière, et une autre de 92,000 fr., quartier de l'Herberie. MAISONS DE CAMPAGNE et PROPRIÉTÉS RURALES. S'adresser audit M^e Deplace, notaire. (9962)

CHEVAUX DE PUR SANG ET DEMI-SANG, A VENDRE AU HARAS DE BERTHUN, Près Nevers (Nièvre).

Les CHEVAUX en vente cette année sont, comme toujours, parfaitement dressés, soit à la selle, soit à la voiture, et réunissent une grande distinction et de belles allures.

Parmi les chevaux pur sang, quatre sont entiers, très-brillants et fort doux. Les personnes qui seraient disposées à se rendre à Berthun sont priées, afin d'être sûres d'y rencontrer le propriétaire, d'écrire à l'avance à M. le comte de Pons, à Berthun, par la Guerche-sur-Aubois, près Nevers (Nièvre).

On trouve également, à Berthun, des TAUREAUX de race pure de Durham, à courtes cornes. (921)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES JUDICIAIRES. Le lundi vingt-neuf juillet 1844, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, garde-robe, tables, glaces, linge, vêtements, etc. (5825)

A CÉDER DE SUITE, pour cause de cessation de commerce.

FONDS DE RESTAURANT Situé à Grenoble (Isère).

On céderait en même temps, avec bail, une belle maison à quatre étages formant l'angle de l'une des rues les plus fréquentées de la ville, dans laquelle se trouve placé le restaurant, qui est très-bien distribué. Si toutefois une distribution nouvelle était exigée, on s'y engagerait. Cet établissement, par sa belle position, offre aux personnes qui désireraient s'entendre avec le propriétaire la certitude de la continuation du plein succès dont il jouit.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chancel, rue Charbon-Blanc, 6, à Lyon, ou à M. Martin, propriétaire, rue Montorge, à Grenoble. (904)

A VENDRE. UN JEUNE ET FORT CHEVAL de six ans, bon pour le voyage ou une demi-fortune. S'adresser chez M. Valentin, rue Malesherbes, 5, aux Brotteaux, à la Pension de Chevaux. (926)

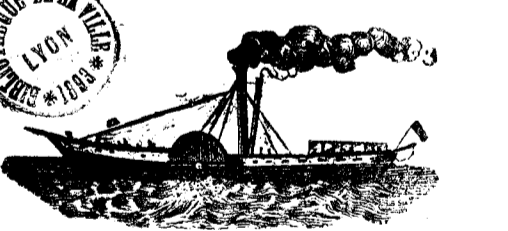
AVIS. On demande un petit clerc. S'adresser à M. Bouvier, limonadier, rue Port-Charlet, 28. (927)

JUSQU'AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT

LES HIRONDELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres Bateaux à vapeur de la Saône, ET NOTAMMENT DE CELUI APPELÉ LA DUCHESSE DE NEMOURS, PARTENT TOUTS LES JOURS POUR CHALON A 5 HEURES 1/2 DU MATIN. (7579)

MALADIES SECRÈTES. Traitement Végétal.
Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

COMPAGNIE GÉNÉRALE.

A DATER DU 22 JUILLET, LE SUPERBE BATEAU LA DUCHESSE DE NEMOURS, d'une marche supérieure à tous les autres bateaux, NOTAMMENT AUX HIRONDELLES 3 ET 6, PART TOUTS LES JOURS PAIRS POUR MACON ET CHALON, à CINQ HEURES du matin. (7448)

PAPIER D'ALBESPEYRES.
Entretien des VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. — Dépôts dans toutes les villes, et notamment, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. (3489—6969)

AVIS MÉDICAL.
Le seul dépôt légal de la Quintessence antispasmodique de Mettemberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie MACONS, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.
Résumé. — Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettemberg sont: 1° De guérir progressivement les gales de toutes espèces; 2° De guérir les maladies chroniques et cachées, qui proviennent de gales, de dartres et de sueurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent. (9142)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE. BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT. **BANDAGE HERNIAIRE** A PELOTE MÉCANIQUE SANS SOUS-CUISSÉ. Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements. Se vend chez MM. Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (922)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute créture ou vice du sang et des humeurs. Par le Siropp dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné. Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. **Prix : 5 fr. le flacon.** S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23. A Saint-Etienne, à la pharmacie CHREZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FAURE, sur le port. LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulailleur, 19.